

fixé un strict programme d'étude de la langue pour parler aussi longtemps sur l'important sujet dont il traitait. On peut en dire autant de mon chef, qui, en plus de pouvoir le parler correctement, comprend aussi le français, comme d'ailleurs l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Je juxtapose ces deux attitudes parce qu'à mon sens elles illustrent de façon saisissante deux genres dont l'un disparaît rapidement chez nous. J'inviterais même mon honorable ami le député de Danforth (M. Small) à régaler la Chambre, un bon jour, en parlant français. S'il le voulait, je suis sûr qu'il le pourrait. En agissant ainsi, il suivrait l'exemple de bien d'éminents membres de son parti.

Qu'il me soit maintenant permis de poser la question suivante, monsieur l'Orateur. Quel est l'avenir de la radiodiffusion au Canada? Mon chef a traité cette question assez longuement et très efficacement. Tout ce que j'ai besoin de dire à ce propos, c'est que le rapport Fowler sur la radio-télévision révèle que les conditions ont beaucoup changé au Canada depuis 1936. Cette année-là, il y avait 75 stations radiophoniques au Canada, la télévision n'était pas encore entrée en scène et le coût total du réseau public de radiodiffusion était d'environ deux millions de dollars. Aujourd'hui, il y a 189 stations de radio, 38 stations de télévision, et il en coûte au public environ 40 millions de dollars par année. La tâche de la réglementation et de la surveillance du réseau canadien de radio-télévision est donc bien différente de celle qu'on envisageait au cours de ces années-là.

Maintenant qu'a été créé un important réseau canadien de radio-télévision, la tâche à affronter est différente. En conséquence, il est proposé que la Société Radio-Canada soit abolie et remplacée par un nouveau bureau des gouverneurs de la radio-télévision, qui serait responsable de toute la radio-télévision publique et privée au Canada. On établirait aussi une corporation qui serait connue sous le nom de la Corporation de la radio-télévision canadienne et dont les pouvoirs et les fonctions seraient similaires à celles de la Société Radio-Canada actuelle.

Est-ce là la meilleure façon de diriger et de surveiller la radio-télévision en ce pays? La Commission royale d'enquête Fowler en est arrivée à cette conclusion après une étude et des recherches qui ont duré 14 mois. Qu'est-ce que le gouvernement en pense?

Le Canada possède un bon régime de radio-télévision. La réunion en un seul réseau de la propriété privée et de la propriété publique convient au Canada et est à l'avantage de ses habitants. Le principe est bon. Et nous ferions bien de le conserver à peu près comme il est, tout en l'améliorant et en

lui donnant plus de force. Ce sont là les idées de la commission, monsieur l'Orateur. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire à ce sujet?

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, sur cette question de Radio-Canada, je désire parler surtout d'un point particulier, celui des programmes et des émissions. Mais, en passant, qu'il me soit permis de souligner qu'il est logique que le Canada ne soit pas entièrement privé de son réseau nationalisé de radio-télédiffusion. Le gouvernement doit continuer à lui fournir des subsides aussi longtemps que la Société sera chargée d'assumer cette fonction que l'entreprise privée ne peut accepter, c'est-à-dire desservir la population canadienne dans les secteurs géographiques où les sources de revenu sont nettement déficientes.

D'un autre côté, il serait logique de mettre fin à cette forme de monopole qui n'est pas désirable et ainsi donner la chance aux postes privés de faire leur part dans la création d'une radio-télévision canadienne.

Monsieur l'Orateur, je demanderais à l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan) de donner des ordres sévères aux autorités compétentes afin qu'une surveillance étroite soit effectuée en vue de censurer les programmes de télévision quels qu'ils soient pour sauvegarder et protéger les droits de la morale. Certains programmes exercent des ravages dans le cœur et l'esprit des gens.

On ne saurait en effet imaginer la puissance de suggestion que possède la télévision. Elle exerce son influence spécialement sur les jeunes à l'âge le plus malléable de leur vie. Elle envahit les foyers, atteignant ainsi la famille dans ce qu'elle a de plus intime. Autant de raisons d'exercer un "contrôle" sévère sur les émissions télévisées pour les empêcher de causer des ruines dans les cœurs et dans les esprits.

On ne saurait imaginer chose plus néfaste pour les forces spirituelles de la nation que de voir se répéter devant tant d'âmes innocentes, au sein de la famille même, ces impressionnantes révélations des plaisirs de la passion et du mal qui peuvent ébranler et ruiner à jamais toute une construction de droiture, de bonté et de saine éducation individuelle et sociale. La télévision doit servir à la saine récréation des hommes et contribuer en même temps, en chaque circonstance, à leur éducation et à leur élévation morale.

La télévision ne doit pas seulement s'abstenir du mal, mais elle doit être un moyen d'éducation positif. Aux partisans de l'art souverain et de la liberté de pensée et